

La dyslexie

Amandine Monteux

Introduction

Dyslexie - n.f. du grec dys. signifiant « difficulté », « mauvais fonctionnement » et lexis « les mots ».

« *La dyslexie est un trouble de la lecture. Sous ce terme, on désigne un trouble caractérisé par la présence d'une confusion phonétique et des inversions, avec des difficultés de structuration spatiale et un flou phonématique à l'origine de la mauvaise correspondance, terme à terme entre phonème et graphème.* » (cours de l'orthophoniste E. NOK).

De ce fait, nous pouvons nous demander :

- Qu'est-ce que la dyslexie et comment a évolué cette notion ?
- Quels en sont les symptômes ?
- La dyslexie est-elle héréditaire ?
- Est-ce qu'un bilan pluridisciplinaire est pertinent lors du diagnostic des dyslexiques ?
- Quels sont les traitements permettant de « soigner » la dyslexie ?

Dans une première partie, nous nous intéresserons à l'évolution du terme « dyslexie » depuis le XIXe siècle. Dans une deuxième partie, nous traiterons de l'évaluation de ce trouble. Puis, nous évoquerons les caractéristiques de la dyslexie. Et enfin, nous aborderons la question des traitements et prises en charge des personnes sujettes à la dyslexie.

I. L'évolution du mot « dyslexie »

La première distinction du trouble est faite en Allemagne par Oswald Berkhan en 1881. Cet ophtalmologiste désigne ainsi les difficultés de jeunes garçons face à la lecture et à l'écriture en l'absence d'altération des autres capacités d'apprentissage. Le terme dyslexie n'a été appliqué à cette identification que six ans plus tard par Rudolf Berlin.

Par la suite, un médecin anglais, W. Pringle Morgan, qui publie en 1896 la description d'un trouble spécifique de la lecture dans un article du *British Medical Journal* intitulé « Congenital Word Blindness » (« La cécité congénitale du mot »). Ce sera aussi le titre d'un ouvrage de l'ophtalmologiste James Hinshelwood sur le même sujet paru en 1917 après la publication de nombreux articles autour des années 1900.

Aux États-Unis, l'existence de la dyslexie en tant que trouble spécifique des apprentissages du langage écrit est reconnue en 1960 lors d'un vote au Congrès puis par loi publique en 1970.

En France, le terme de dyslexie apparaît en 1896 et désigne d'après l'OMS « *une difficulté durable d'apprentissage de la lecture et d'acquisition de son automatisme chez des enfants intelligents, normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels et de troubles psychologiques préexistants* ».

En 1968, une nouvelle définition de la dyslexie voit le jour sous l'impulsion de Mac Donald

Critchley. Selon lui, la dyslexie est « *un trouble de l'apprentissage de la lecture survenant en dépit d'une intelligence normale, de l'absence de troubles sensoriels ou neurologiques, d'une instruction scolaire adéquate, d'opportunités socioculturelles suffisantes.* »

En 1929, Samuel T. Orton, un neurologue qui étudie principalement les victimes d'accident vasculaire cérébral, découvre le cas d'une perte de la capacité de lire. On connaissait déjà depuis une cinquantaine d'années la perte de la capacité de parler, ou aphasie, décrite par Paul Broca, mais Orton se met à étudier les difficultés liées plus spécifiquement à la lecture, et il découvre un syndrome qui n'est pas lié à des dommages cérébraux. Il la nomme « *strephosymbolia* », ce qui signifie « signes tordus », et il l'associe à la difficulté d'associer des signes sous leur forme visuelle et sous leur forme parlée. Il précise que ce déficit n'est pas strictement lié à un déficit visuel.

Orton estime que ce trouble est lié à l'asymétrie cérébrale, et causé par l'échec de l'établissement d'une position dominante (d'un hémisphère sur l'autre). Il fut influencé par les travaux de kinesthésie d'Helen Keller et Grace Fernald, dans sa recherche d'un moyen d'enseigner la lecture en utilisant à la fois les fonctions cérébrales du « cerveau gauche » et celles du « cerveau droit ». Orton a ensuite travaillé avec la psychologue Anna Gillingham à l'établissement d'un modèle éducatif approprié, ce qui aboutira aux premières méthodes d'éducation multi-sensorielle.

Ces dernières années, les progrès en neurosciences cognitives ont permis d'étudier les bases cérébrales de la dyslexie.

La dyslexie est à distinguer d'autres problèmes comme :

- les erreurs « normales » d'apprentissage (en France, deux trimestres de primaire sont recommandés par la Haute autorité de santé (HAS) avant d'explorer un trouble de lecture ; en situation normale, la lecture/écriture devient totalement fonctionnelle après deux ans de primaire) ;
- les troubles spécifiques du langage oral (dans ce cas, c'est le langage oral qui est affecté plus que sa transposition à l'écrit) ;
- les syndromes d'hyperactivité/ instabilité ;
- la phobie sociale ;
- un trouble perceptif auditif ou visuel.

La dyslexie est un trouble cognitif : la méthode d'apprentissage de la lecture ou la qualité de l'enseignant ne peuvent pas rendre un enfant dyslexique.

Par contre, la dyslexie se caractérise parfois par un déficit perceptivo-moteur très important.

Ce trouble peut se voir chez des enfants d'intelligence normale mais elle est très fréquente chez les enfants avec un niveau scolaire bas.

Plusieurs spécialistes ont donné des définitions différentes de la dyslexie :

- Halgreen : selon lui, c'est la difficulté d'apprendre à lire et à écrire avec discordance entre le niveau d'intelligence générale, la réussite dans d'autres métiers et les progrès en lecture.
- En France, Borel-Maisonny a établi la première méthode de rééducation face à la difficulté particulière à identifier, comprendre et reproduire les symboles écrits de certains enfants.

– Chassagny : selon lui, c'est un trouble de l'expression et de la communication. Il a établi une méthode de rééducation fondée sur le dialogue.

□ La dyslexie se caractérise, d'après Chassagny, par une difficulté de discrimination graphématique, phonématique, temporo-spatiale, une incompréhension du texte lu, vu les difficultés de déchiffrement.

□ Il faut par ailleurs éliminer les causes organiques : lésions neurologiques, trouble de l'audition ou de la vision.

□ En revanche, il existe certains troubles associés aux troubles du langage écrit comme le retard dans la prise de conscience du schéma corporel, la latéralisation déficiente, l'insuffisance de structuration spatio-temporelle et problèmes linguistiques et affectifs.

– Mucchieli : il définit la dyslexie de deux manières : une définition d'ordre génétique (que nous n'aborderons pas ici) et une définition descriptive s'attachant aux symptômes du langage écrit.

Définition descriptive :

Pour Mucchieli, dans la dyslexie, il y a :

- des confusions de lettres à graphies semblables, symétriques ou apparentées
- des confusions de sons
- des inversions de lettres et de syllabes
- des lignes sautées, des retours en arrière intempestifs
- une disparition de la ponctuation
- une impossibilité de mettre l'intonation
- une absorption, épuisement de l'attention dans un déchiffrement laborieux littéral
- une impossibilité de comprendre le sens des mots lus et des phrases.

En conclusion de ce premier chapitre, mentionnons les mots suivants de Michel Habib (1997, cité dans « La dyslexie. Santé et médecin », d'Annie Dumont, 2008, page 17) : « (...) la dyslexie est proche d'une maladie, par certains aspects : "Le caractère relativement stéréotypé des signes et des symptômes, la présence de particularités biologiques, la nécessité d'un traitement adéquat réalisé par des professionnels, sa fréquence dans la population (8 à 10%), ses causes probablement en grande partie génétiques." ». La dyslexie est-elle « proche d'une maladie » ? Tel n'est sans doute pas le point de vue de tout un chacun... Qu'en est-il de dépistage de la dyslexie ?

II. Évaluation de la dyslexie avec les différents bilans

Le dépistage de la dyslexie doit être précoce, mais il ne peut pas se faire formellement avant dix-huit mois d'apprentissage de la lecture. Il est pluridisciplinaire. Certains signes comme une mauvaise tenue du crayon, un refus d'écrire, une écriture illisible ou un travail peu soigné doivent alerter l'instituteur.

L'enseignant peut proposer une consultation médicale, le médecin l'orientant ensuite vers une orthophoniste, un orthopédagogue et un psychologue. Les Centres de Références pour les Troubles des Apprentissages (CRDTA), sont constitués d'une équipe multidisciplinaire et présente dans de nombreuses régions, pouvant proposer un diagnostic sur la dyslexie.

Différents tests globaux des fonctions cognitives (mémoire, attention...), de lecture et de langage sont suggérés. On peut citer l'outil de dépistage Odedys ou le test du Poucet, court texte qui permet, à partir du temps de lecture et du nombre d'erreurs, d'estimer la gravité de la dyslexie.

Des examens de la vue, de l'audition et des examens neurologiques sont également réalisés. Tout comme des tests psychologiques. Ils permettent d'éliminer d'autres paramètres qui peuvent être responsables de difficultés de lecture. Cette évaluation complète permettra de confirmer ou non la dyslexie.

Par la suite, un bilan est établi. Le bilan est un processus actif et interactif qui suppose la collaboration de diverses personnes mandatées par des instances différentes :

- les parents, l'école
- l'examiné qui fait l'objet de la demande d'examen à travers une plainte concernant l'acquisition du langage écrit
- le ou les examinateurs qui sont censés s'occuper de la plainte.

Le bilan est un entretien avec les parents, afin de connaître les conditions de la scolarité, de savoir comment s'est fait le début de la scolarité. Il s'agit aussi de définir le niveau intellectuel avec des tests de niveaux et de projectifs.

Le bilan orthophonique, qui consiste à un :

- bilan de lecture qui explore la graphie des phonèmes isolés puis les voyelles simples et complexes. Le test : chronométrer la durée, noter la ponctuation et l'intonation, évaluer la compréhension.
- test phonétique de Borel-Maisonny. On cherche la correspondance terme à terme entre sons et graphes.
- test de fusion syllabique de Leroy. On cherche les possibilités de fusion syllabique.
- bilan d'orthographe lorsque la scolarité est suffisante. Un enfant avec un problème de lecture aura souvent des problèmes au niveau de la dictée. Ces problèmes seront les confusions et les inversions.
- Eventuellement à un bilan du langage oral: test d'articulation et test du langage oral.

III. Les symptômes de la dyslexie

Voici quelques exemples de confusions et d'erreurs que commettent les dyslexiques :

- au niveau des graphèmes
[formes proches] b-d
q-p
b-p
b-q

Les erreurs dues à la confusion gauche, droite, haut, bas

m-n n-v
r-v ou-on
t-f-j ou-au

- au niveau des phonèmes
- confusion des sourdes sonores
- confusion de ch-s
j-z (rare)
m-n
t-q
d-g

On observe une instabilité graphématique et phonétique, c'est-à-dire une instabilité dans la possibilité d'établir la relation ascendante de manière solide.

Inversions : c'est le signe essentiel de la « maladie ».

Les dyslexiques sont très gênés au niveau des voyelles nasales.

an→na	pra→par	ein→ien
oi→io	cra→car , arc	porte→prote
oin→ion	olp→lop	arbre→raber
ain→ian	acno→onca	garde→grade

Omissions : arbre→abre

Substitution : sabre→sable

Adjonctions : porte→porter

- Les signes associés aux troubles du langage écrit

1) Troubles somato gnosiques : schéma corporel

Les dyslexiques ont un retard dans la prise de conscience du corps propre, ils ont de la difficulté à montrer ou nommer les différents doigts de leurs mains ainsi que certaines parties du corps. Par exemple, un dyslexique de neuf ans peut être capable de désigner les objets extérieurs, mais est incapable de montrer sur lui : le coude, le genou, etc.

Les dyslexiques arriveraient plus tard que les autres à la prise de conscience du droit et du gauche sur eux-mêmes ainsi que dans les autres acquisitions des notions spatiales.

2) Troubles de la structuration spatio-temporelle

Le dyslexique a, par rapport à l'enfant normal, un retard net de la mémoire topographique. D'après Gutton, les enfants dyslexiques sont plus longtemps que les autres incapables de s'orienter dans l'espace, et de décrire des lieux et des itinéraires familiers. Ce trouble se retrouve lorsqu'on leur demande de dessiner le plan de leur appartement avec des erreurs de proportions, mais aussi des erreurs de structurations avec des inversions.

La structuration spatiale a été étudiée par les tests suivants :

- épreuves du Wisc performance c'est-à-dire les cubes
- figure de Rey : test de structuration perceptive visuo-spatiale, test visuo-moteur et test de mémoire. L'enfant doit percevoir et discriminer les différents détails ; et faire une coordination de l'oeil et de la main pour le dessiner.
- test de Bender : test de structuration perceptive visuo-spatiale et visuo-moteur. Ce test consiste à une reproduction de figure.
- test de Bentou : ce test étudie la perception des formes, la rapidité de perception, la visuo-motricité et la mémoire.

Il y a deux temps dans ce test :

- temps choix multiples. Une figure est montrée pendant 10 secondes, puis l'enfant doit désigner celle qu'il a vue parmi d'autres.
- temps dessin. L'enfant doit reproduire le dessin de mémoire après l'avoir vu durant 10 secondes.

IV. Les traitements

Le traitement de la dyslexie passe par des séances chez l'orthophoniste. Une rééducation orthophonique propose des stratégies de compensation à la personne dyslexique. Des séances chez le psychothérapeute sont parfois utiles. Un orthoptiste, un psychomotricien ou un ergothérapeute peuvent également intervenir. La prise en charge de la dyslexie est donc pluridisciplinaire.

Concernant la rééducation, il existe de nombreuses techniques qui permettent à un enfant

dyslexique d'apprendre plus facilement à lire. On peut par exemple citer la méthode Borel-Maisonny qui allie gestuelle et sonorité ou la méthode « La planète des Alphas » où les personnages ont la forme et font les sons des lettres de l'alphabet.

Il convient d'instaurer avec l'enfant un cadre thérapeutique. L'objectif est d'augmenter le temps de concentration, de diminuer l'impulsivité et d'amener l'enfant à s'auto-contrôler.

Une possibilité de rééducation est entre autres celle de Borel-Maisonny qui est basée sur la correspondance « son-geste ». Par ailleurs, les enfants dyslexiques ont souvent des problèmes psychomoteurs associés et le geste est en soi une difficulté.

Ces gestes peuvent servir de points de repères. On peut illustrer les lettres par un dessin :

f→flamme/bougie

v→avion

s→serpent

En conclusion, quelle que soit la forme des difficultés en lecture, des exercices de pré-apprentissage de la lecture sont nécessaires. Cette période sera plus ou moins longue, suivant le cas. Il faut d'abord rééduquer le travail oral (articulation et langage) et mener parallèlement les exercices de pré-apprentissage de la lecture.

Conclusion

Nous avons vu les différentes définitions de la dyslexie. Cette notion a évolué avec les recherches menées dans le domaine. Puis, nous avons vu les symptômes de la dyslexie et l'importance des antécédents familiaux ; ces anomalies pourraient être d'origine génétique. Un bilan pluridisciplinaire est aussi important dans le diagnostic des dyslexiques comme dans celui des dysphasies. Enfin, nous avons abordé les traitements et les prises en charge des dyslexiques.

D'autres questions peuvent être traitées comme :

- l'hypersensibilité à la lumière : un petit pourcentage (3 % à 8 %) des personnes dyslexiques présentent une hypersensibilité à la lumière. Ces personnes éprouvent des difficultés à bien voir et à discriminer les caractères imprimés en noir sur du papier blanc. Pour elles, les caractères semblent trembler, bouger.
- le déficit d'attention : le déficit d'attention (avec ou sans hyperactivité) est une condition distincte de la dyslexie, mais les dernières recherches démontrent que 40 % des personnes dyslexiques seraient également affectées par un déficit d'attention.

La dyslexie est un sujet vaste et complexe. Sans doute, y a-t-il encore beaucoup d'autres points d'interrogation, sans réponse.

Glossaire :

- dyslexie, nf : trouble de la lecture, difficulté à reproduire le langage écrit (<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/dyslexie/> ; consulté le 21/03/2013).
Dyslexie : « difficulté à acquérir la capacité de reconnaissance correcte et fluente » de Siegel, le Normand Chevrie-Muller 2007
- dysphasie, nf : appelée aussi «trouble primaire du langage» affecte principalement la compréhension et l'expression du langage chez l'enfant ou l'adulte. Il s'agit d'un trouble du développement et de l'organisation du système neurologique, présent dès la naissance. Ce problème peut survenir plus tard, à la d'un accident vasculaire cérébral ou d'une cause diverse et sera alors dénommé «aphasie». (<http://www.encyclopedie-gratuite.fr/Definition/Sante/dysphasie.php> ; consulté le 21/03/2013)
- graphème, nm : unité graphique la plus petite d'un code linguistique (<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/grapheme/> ; consulté le 21/03/2013)
- logatome, nm : suite de sons ou de syllabes sans signification, utilisée pour tester l'intelligibilité de la prononciation d'un locuteur ou la qualité d'une transmission (<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/logatome> ; consulté le 21/03/2013)
- latéralisation, nf : processus au cours duquel les hémisphères du cerveau se spécialisent durant la petite enfance. (<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/lateralisation> ; consulté le 21/03/2013)
- phonème, nm : Élément minimal, non segmentable, de la représentation phonologique d'un énoncé, et dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/phoneme/60323> ; consulté le 21/03/2013)

Bibliographie :

- cours d'une orthophoniste, Madame E. NOK, 186 boulevard de la Valbarelle, 13011 Marseille
- A. DUMONT (2008). *La dyslexie santé et médecine*. Édition Le cavalier bleu
- A. VAN HOUT et F. ESTIENNE (2003). *Les dyslexies*. Édition Masson troisième
- R. CAMPS, J. MANCINI , C. PECH-GEORGEL et F. GEORGE (2002). *Approches et remédiations des dysphasies et dyslexies*. Sous la direction de Catherine PECH-GEORGEL et Florence GEORGE. Édition SOLAL, collection : Actualités en rééducation orthophonique
- <http://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=dyslexie-pm-traitements-medicaux-de-la-dyslexie> ; consulté le 18/03/2013
- <http://pages.infinet.net/ortho/dyslexie.htm> ; consulté le 21/03/2013